



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

autisme

Question écrite n° 104075

Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le nécessaire renforcement de la détection et de l'encadrement médical de l'autisme. Comme le note l'Inspection générale des affaires sociales dans un rapport rendu en mars 2016 sur les centres de ressources autisme (CRA), un certain nombre de dysfonctionnements grèvent aujourd'hui l'efficacité de la prise en charge de l'autisme en France. Ainsi, les délais relatifs à l'établissement d'un diagnostic fiable, 419 jours en moyenne pour l'année 2014, doivent être rapidement réduits. Chaque année, des centaines d'enfants et leurs familles sont confrontés à l'incertitude, au désarroi et à une attente de presque un an et demi dont on devine aisément le caractère insoutenable. En outre les conditions de prise en charge de l'autisme chez les jeunes adultes paraissent devoir être largement renforcées, au plan national comme à l'échelle des collectivités territoriales, à travers la création de places en établissements et services pour personnes handicapées et par la réduction des listes d'attente. Ces aménagements nécessaires dans la prise en charge de l'autisme permettraient d'élever la France aux standards des autres grands pays européens, à commencer par ceux de la Belgique qui accueille chaque année des milliers de compatriotes, las des carences du système français. Rappelons que les estimations font aujourd'hui osciller la population d'autistes en France entre 90 et 110 000 personnes. Les pouvoirs publics ne sauraient se soustraire à leur devoir d'assistance et d'accompagnement de ces personnes et de leurs familles. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures seront prises pour assurer le renforcement et la pérennisation du système français d'accompagnement de l'autisme.

Données clés

Auteur : [M. Michel Destot](#)

Circonscription : Isère (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104075

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 mai 2017](#), page 3723